

PARI TENU

L'ARCA est opérationnelle, et le marché congolais des assurances est **OUVERT** !



ALAIN KANINDA, Directeur Général a.i. de l'ARCA

Le 28 mars 2019 à 11h00 du matin les principaux organes de presse sont invités au siège de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances à Kinshasa. Dans le hall de l'ARCA, on compte plus d'une trentaine de personnes armées de stylos, de carnets, de dictaphones, de caméras et de téléphones portables.

Tout le monde est en attente, on s'interroge sur cette déclaration que s'apprête à faire Alain Kaninda, Directeur Général a.i de l'ARCA. Celui-ci entre dans la salle et fait son annonce. Très vite, la

nouvelle est relayée sur les réseaux sociaux via les comptes de la presse locale, L'ARCA vient d'agréer 4 nouvelles sociétés d'assurances, et d'autoriser 2 sociétés de courtage d'assurances.

Le marché est effectivement ouvert

Pour rappel, les guichets de l'ARCA s'ouvrent le 12 décembre 2017 et les premières soumissions sont reçues. Initialement annoncés pour le premier semestre 2018, les agréments se font attendre. La pression monte, l'opinion nationale et internationale spéculent et se posent des questions : **Que fait l'ARCA ? À quand les premiers agréments ?** Certains y voient une volonté de prolonger le monopole étatique ou une gestion de calendrier. Mais l'ARCA reste formelle : « ...il s'agit bien plus que d'ouvrir le marché, il est ici plutôt question de comment ouvrir ce marché en y intégrant les leçons tirées du passé... ».

C'est ce message que martèle Alain Kaninda, DG a.i. de l'ARCA, lors d'une conférence qu'il donne le 27 novembre 2018 à Kinshasa. L'objectif de cette conférence est de fixer l'opinion sur le processus de libéralisation du secteur, de clarifier ce qui a besoin de l'être, de le fixer, de rassurer sur la transparence de l'analyse des dossiers et l'objectivité dudit processus. Alain Kaninda y présente l'ensemble des critères dont certains qualifiés de stratégiques et non de politiques.

Parmi ces critères, il y a la prise en compte du « **local content** ». En effet pour l'ARCA il est capital que les nouveaux acteurs intègrent un niveau de représentativité significatif de congolais dans l'actionariat, dans le management et dans les effectifs. Entre-temps l'ARCA continue son opérationnalisation et surtout le renforcement de capacité de ses équipes.

L'ARCA raffermi et tissent aussi des relations avec les régulateurs d'autres pays et les organisations sous-régionales et internationales, car la réussite de l'ouverture du marché ne se fera pas sans une bonne coordination avec les pays membres de l'Association Internationale Des Contrôleurs d'Assurance (AICA), de l'Association des autorités africaines de contrôle des assurances (3ACA) et de l'Organisation des

Assurances Africaines (OAA), organisations dont l'ARCA est également membre ; surtout lorsque certains marchés bénéficient directement et largement des primes d'assurances issues du marché congolais. Le 27 mars 2019, le conseil d'Administration de l'ARCA se réunit en session extraordinaire, après de nombreuses heures de débats et de délibérations, les décisions sont prises. À cinq jours du délai maximum annoncé, l'ARCA a tenu son pari.

IL S'AGIT BIEN PLUS QUE D'OUVRIRE LE MARCHÉ, IL EST ICI PLUTÔT QUESTION DE COMMENT OUVRIR CE MARCHÉ EN Y INTÉGRANT LES LEÇONS TIRÉES DU PASSÉ.

De nouveaux acteurs pour le marché congolais des assurances

Les lauréats s'appellent Activa Assurances RDC, Rawsur SA, Société Financière d'Assurance (SFA) RDC, et Rawsur Life SA. Ces quatre nouvelles sociétés, opèrent au côté de l'opérateur historique, la SONAS. S'agissant des sociétés de courtage d'assurances, ce sont des noms bien connus qui ont été autorisés : Gras Savoye RDC, Allied Insurance Brokers (A.I.B.) RDC depuis Okapi RDC et Ascoma RDC sont venues compléter la liste.

Le Marché des assurances en RDC suscite un engouement important et de nombreux autres dossiers d'opérateurs sont encore en traitement au sein de l'ARCA, cela va donner lieu très vite à l'augmentation du nombre d'acteurs. L'ARCA a intégré la digitalisation dans ses réflexions stratégiques, celle-ci étant un vecteur sine qua non pour la distribution des produits de micro-assurance ou assurance inclusive dans ce vaste pays.

Du statut de la SONAS ?

Créée en 1966, ancienne détentrice du monopole étatique, la Sonas est entrée dans le processus de mise en conformité tel qu'exigé par le Code des Assurances de la RDC.

En attendant la décision de l'ARCA sur sa demande d'agrément, le régulateur l'a autorisée à opérer momentanément aux côtés des 4 seules sociétés d'assurance agréées.

Assurance Inclusive

L'inclusivité est un challenge pour la RDC et l'ARCA. Avec une population de plus de 80 millions d'habitants, il est important que le grand nombre ait accès aux services financiers de manière générale mais aussi aux services d'assurances, ces derniers devant être adaptés au niveau de vie ainsi qu'au pouvoir d'achat de ces bénéficiaires. Le code des assurances dans son état actuel n'intègre pas la micro-assurance, il est donc de la responsabilité de l'ARCA de mettre en œuvre le cadre légal et réglementaire nécessaire, car si les besoins des bénéficiaires sont en grande partie identifiés, il est important que le profil des acteurs soit défini ainsi que les conditions pour opérer.

Lutte contre l'illégalité

Assurance directe à l'étranger pour des risques localisés en RDC, opérations d'assurances par acteurs non-agrérés, désintérêt voire absence de culture des assurances sont des maux qui freinent le développement du marché des assurances au Congo et l'ARCA entend bien y remédier. L'ARCA compte ramener dans la légalité les anciens courtiers non encore autorisés ou à bannir les récalcitrants, sans oublier les opérateurs économiques qui posent des actes d'assurances par ignorance ou en profitant de zones grises. Un dispositif de coercition très rigoureux est en pleine mise en œuvre. Il intègre des institutions comme la Banque Centrale du Congo, le Ministère des Finances ou des actions futures à mener par les Analystes-Contrôleurs de l'ARCA ayant prêté serment en qualité d'Officier de Police Judiciaire. Le marché de la RDC ne capte à ce jour que 7 % des primes émises, et il est donc important de mener des actions efficaces et ciblées afin de renverser cette tendance. ■